

LA PARABOLE DU BANC DE PARC



Pierre-Gervais Majeau, prêtre

Il y a au beau milieu du parc Manseau, un banc qui en aurait bien long à raconter car il reçoit les confidences de très nombreux passants. Presque tous les après-midis de la belle saison, nous pouvons voir les deux mêmes vieux copains qui viennent s'y reposer après leur partie de pétanque. L'un s'appelle Édouard et l'autre, Léonard. Les deux amis ne sont pas toujours sur la même longueur d'ondes et on peut les entendre débattre entre eux de toutes sortes de sujets d'actualité. Un jour, on venait d'annoncer la condamnation d'un multirécidiviste à une longue peine d'incarcération. Édouard était content de constater que ce personnage se retrouverait derrière les barreaux pour longtemps. Il disait aussi qu'on devrait mettre une bonne corde dans sa cellule au cas où il aurait l'idée de s'en servir. « Ça débarrasserait bien et ça nous coûterait moins cher! » Disait-il. Léonard, en entendant ces propos, lui demanda s'il mettrait la même corde dans la cellule de ce multirécidiviste si c'était justement son fils. Édouard prit quelques secondes avant de répondre. Puis il dit : « Vu comme cela, ça mériterait considération! » Ce banc a coutume d'entendre toutes sortes de confidences et de racontars sans trop s'en faire. Mais cet après-midi-là, le pauvre banc était resté de glace en voyant comment les deux amis étaient divisés sur la question des sentences prononcées au tribunal.

Nous sommes tous divisés sur la question des sentences et des peines accordées. Est-ce qu'une peine doit d'abord satisfaire à la gravité du crime accompli ou si la peine doit servir d'appel à la réhabilitation et à la réparation du crime. Une peine trop légère dissuade-t-elle trop peu et devient-elle une incitation à la récidive ou apparait-elle alors comme un appel à se reprendre en main. Une peine trop lourde a-t-elle comme effet de décourager le criminel en lui enlevant toute motivation à la réhabilitation? Pour trouver une solution à la question, il faut d'abord créer

une distance entre l'acte criminel posé et son auteur et mesurer ensuite la blessure encourue par la victime. La tentation est forte de faire l'amalgame entre le crime et le criminel. Sans être naïf, peut-on imaginer une solution possible et réaliser que l'autre n'est pas seulement son crime mais aussi une personne blessante et blessée.

Comme croyants, sans naïveté, comment se poser la question des peines prononcées par notre système de justice. Il est vrai que sans justice ce serait l'anarchie mais aussi le système de justice n'est pas le bras vengeur de l'État non plus. Qu'en est-il de la justice de Dieu. Citons en premier lieu le prophète Michée : « Y a-t-il un dieu comme toi? Tu enlèves le péché, tu pardonnes sa révolte au reste de ton peuple, tu ne t'obstines pas dans ta colère, mais tu prends plaisir à faire grâce. De nouveau tu nous montres ta tendresse, tu triomphes de nos péchés, tu jettes toutes nos fautes au fond de la mer! » (Mi 7, 18-20) Pour le Seigneur, tout ce qui est perdu sera retrouvé! Tout ce qui est mort vivra! Le salut est pour tous par PURE GRÂCE!

Doit-on être jaloux du pardon que le Seigneur accorde aux grands pécheurs, aux personnes que nous voyons comme tels? Nous sommes tous des pécheurs pardonnés car Dieu dépasse le cadre juridique pour aller à la miséricorde. Il est sensible à la blessure que nous portons et qui nous provoque au mal, à la révolte, à l'agression. Patiemment, le Seigneur conduit les pécheurs à la conversion et au pardon. La colère que Dieu éprouve devant le mal le provoque à la miséricorde. Pour lui les maudits, les damnés n'existent pas car il les délivrerait même du mal absolu de la damnation s'ils l'avaient méritée selon les règles des tribunaux ou des systèmes religieux. Après avoir enfermés les damnés dans des vases de colère, il les fait passer dans des vases de patience et de miséricorde pour enfin les conduire à la grâce, au salut, à la plénitude. Il est un Dieu-Père qui récompense les bons mais il pardonne aux pécheurs. L'État punit le contrevenant car il le mérite! Le Dieu-Père lui rend juste, il justifie celui qui ne l'est pas!

Qu'en est-il du feu du jugement? Si le feu est symbole d'amour et de purification, alors le Dieu-Père se servira du feu pour rendre

resplendissants ceux qui auront produit des œuvres d'amour, de paix, de compassion, de justice. Des œuvres qui auront fait avancer le Royaume. Ces œuvres de gloire et d'humanisation, ces œuvres d'or et de diamant seront portées dans la vie éternelle par ceux qui les auront produites. Tandis que ceux qui auront produit des œuvres de détresse, de mort, de violence, des œuvres d'anti-Royaume, des œuvres de paille et de foin, des œuvres futiles, ils passeront sans leurs œuvres dans le salut. Car le Dieu-Père brûlera leurs œuvres de mort par ce feu destructeur de sa colère. Le Père condamne le mal mais sauve par pur amour la personne perdue et retrouvée car sa justice consiste à rendre juste ce qui ne l'est pas; la nôtre déclare juste ce qui l'est mais condamne ce qui ne l'est pas! Mais alors, après considération, devrions-nous laisser traîner des cordes bien solides dans les cellules de nos prisons?

